



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Ultracoat Iron Hunter

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	1.0
Date de révision			

RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit**
Substance / mélange Ultracoat Iron Hunter
UFI mélange JE20-30YF-X00D-C3NP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations prévues du mélange

Agent de nettoyage.

Utilisation principale prévue

PC-CLN-17.OTH Autres produits de nettoyage et d'entretien des véhicules (tous types)

Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom ou raison sociale	UMS Group Sp. z o.o.
Adresse	ul. Sienna 64, Warszawa, 00-825 Pologne
N° TVA	PL5272941297
Téléphone	+221855925
Email	biuro@ultracoat.pl

L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom	UMS Group Sp. z o.o.
Email	biuro@ultracoat.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS, C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.

RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Acute Tox. 4, H302
Skin Sens. 1B, H317

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif en cas d'ingestion.

Ultracoat Iron Hunter

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	1.0
Date de révision			

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Attention

Substances dangereuses

Sodium mercaptoacetate
éthanediol;éthylène glycol

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

Informations supplémentaires

<5 % agents de surface non ioniques

Exigences relatives aux fermetures de sécurité pour enfants et avertissement tactile

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous qui ne sont pas dangereux.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 367-51-1 CE: 206-696-4	Sodium mercaptoacetate	10-<15	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H312 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412	
Index: 603-027-00-1 CAS: 107-21-1 CE: 203-473-3	éthanediol;éthylène glycol	5-<10	Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373 (du rein) Limite de concentration spécifique: ATE Orale = 500 mg/kg pc	1

Remarques

1 Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.

Ultracoat Iron Hunter

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	1.0
Date de révision			

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes.

En cas d'ingestion

Ne pas induire le vomissement - même l'induction de vomissement peut entraîner des complications, par exemple dans le cas des détergents et d'autres substances qui génèrent de la mousse.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Ne sont pas attendus.

En cas de contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Ne sont pas attendus.

En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Ultracoat Iron Hunter

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	1.0
Date de révision			

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Garder sous clef. Protéger contre le gel. Chronić przed bezpośrednim nasłonecznieniem.

Température de stockage min 10 °C, max 25 °C

Exigences ou règles spécifiques relatives à la substance / au mélange

Maksymalny okres przechowywania: 12 miesięcy.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

France

Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur	Remarque
éthanediol;éthylène glycol (vapeur) (CAS: 107-21-1)	VLEP-8h	52 mg/m ³	risque de pénétration percutanée
	VLEP-8h	20 ppm	
	VLCT (ou VLE)	104 mg/m ³	
	VLCT (ou VLE)	40 ppm	

Union européenne

Directive 2000/39/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur	Remarque
éthanediol;éthylène glycol (CAS: 107-21-1)	OEL 8 heures	52 mg/m ³	Peau
	OEL 8 heures	20 ppm	
	OEL 15 minutes	104 mg/m ³	
	OEL 15 minutes	40 ppm	

Ultracoat Iron Hunter

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	1.0
Date de révision			

DNEL

éthanediol;éthylène glycol

Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet	Méthode de détermination	Source
Ouvriers	Par inhalation	35 mg/m ³	Effets chroniques locaux		MSDS
Ouvriers	Cutanée	106 mg/kg pc/jour	Effets chroniques locaux		MSDS
Consommateurs	Par inhalation	7 mg/m ³	Effets chroniques locaux		MSDS
Consommateurs	Cutanée	53 mg/kg pc/jour	Effets chroniques locaux		MSDS

PNEC

éthanediol;éthylène glycol

Voie d'exposition	Valeur	Méthode de détermination	Source
Eau potable	10 mg/l		MSDS
Eau (fuite intermittente)	10 mg/l		MSDS
Eau de mer	1 mg/l		MSDS
Sédiments marins	3,7 mg/kg		MSDS
Sédiments d'eau douce	37 mg/kg		MSDS
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	199,5 mg/l		MSDS
Terre (agricole)	1,53 mg/kg		MSDS

8.2. Contrôles de l'exposition

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection ou masque facial (selon la nature du travail effectué).

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques éventuellement un appareil respiratoire en cas de dépassement des concentrations maximales admissibles CMA des substances ou dans des environnements mal ventilés.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	vert
intensité de la couleur	clair
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	non spécifié
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non spécifié
Inflammabilité	non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non spécifié
Point d'éclair	>61 °C
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible

Ultracoat Iron Hunter

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	1.0
Date de révision			

pH	6-7 (non dilué à 20 °C)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	mieszalny
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non spécifié
Pression de vapeur	non spécifié
Densité et/ou densité relative	
densité	1,06 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible

9.2. Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Produkt niereaktywny w warunkach magazynowania i składowania.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation. Pary mogą tworzyć z powietrzem mieszaninę wybuchową.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Przechowywać z dala od źródeł ciepła, gorących powierzchni, chronić przed płomieniami, iskrami, przegrzaniem, promieniami UV/światłem słonecznym oraz przed mrozem. Palenie wzbronione.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

éthanediol;éthylène glycol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Cutanée	LD ₅₀		3500 mg/kg		Lapin			
Orale	ETA		500 mg/kg pc					

Sodium mercaptoacetate

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	LD ₅₀	OECD 423	>50-200 mg/kg		Rat (Rattus norvegicus)			MSDS
Cutanée	LD ₅₀	OECD 402	>1000-2000 mg/kg		Lapin			MSDS

Ultracoat Iron Hunter

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	1.0
Date de révision			

Ultracoat Iron Hunter

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	ETA		588,2 mg/kg				Calcul de la valeur	
Cutanée	ETA		7333 mg/kg				Calcul de la valeur	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres données

Nie istnieją dane poparte doświadczeniami dotyczące właściwości toksykologicznych dla produktu.

11.2. Informations sur les autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

Non indiqué.

éthanediol;éthylène glycol

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LC ₅₀		>10000 mg/l	96 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		MSDS
ErC ₅₀		>6500 mg/l	72 heures	Algues (Selenastrum capricornutum)		MSDS
EC ₅₀		>10000 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		MSDS
EC ₅₀	OECD 209	225 mg/l	0,5 heures	Bactéries (Osad czynny)		MSDS

Ultracoat Iron Hunter

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	1.0
Date de révision			

Sodium mercaptoacetate

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LC ₅₀	OECD 203	>100 mg/l	96 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		MSDS
ErC ₅₀	OECD 201	13 mg/l	72 heures	Algues (Selenastrum capricornutum)		MSDS
EC ₅₀		38 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		MSDS

Toxicité chronique

éthanediol;éthylène glycol

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
NOEC	15380 mg/l	7 jours	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		MSDS
NOEC	100 mg/l	3 jours	Algues (Selenastrum capricornutum)		MSDS
NOEC	8590 mg/l	7 jours	Crustacés (Daphnia magna)		MSDS

Autres données

Nie istnieją dane poparte doświadczeniami dotyczące właściwości ekotoksykologicznych samej mieszaniny.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

éthanediol;éthylène glycol

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat	Source
	OECD 301C	>99 %	21 jours		Facilement biodégradable	MSDS

Sodium mercaptoacetate

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat	Source
	OECD 301C	100 %	24 jours		Facilement biodégradable	MSDS
	OECD 301D	67-70 %	28 jours			MSDS

Non indiqué.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

éthanediol;éthylène glycol

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température [°C]	Source
Log Pow	-1,36					MSDS

Sodium mercaptoacetate

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température [°C]	Source
Log Pow	-2,99					MSDS

Non indiqué.

12.4. Mobilité dans le sol

Non indiqué.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Ultracoat Iron Hunter

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	1.0
Date de révision			

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Non indiqué.

RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets

20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses *

(*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstels que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Ultracoat Iron Hunter

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	1.0
Date de révision			

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

RUBRIQUE 16 – Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour des reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50% d'une population est affectée
CL ₅₀	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL ₅₀	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
NOEC	Concentration sans effet observé
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Ultracoat Iron Hunter

Date de création	05/05/2023	Numéro de version	1.0
Date de révision			

UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique (chronique)
Met. Corr.	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép.

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul. Dane oparte na aktualnym stanie naszej wiedzy, nie stanowią jednak zapewnienia właściwości i nie uzasadniają stosunku prawnego. Przepisy i ustawy winny być przestrzegane przez odbiorców naszych produktów w ich własnym interesie.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.